



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	
Abstention	

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/74

Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du fonds de soutien aux communes pour les travaux de menuiseries extérieures du local associatif rue Jean Laurès

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie LOYEZ, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Kévin LABORDE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration : Céline DUBOIS a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Sandrine MATEU GUTIERRES a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie LOYEZ, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme LABORIE

Absents Excusés : Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Pierre SUCH

Par délibération du 20 février 2021 modifiée par délibérations du 20 décembre 2021, du 12 décembre 2022 et du 5 juin 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a créé un dispositif de Fonds de concours, intitulé Fonds de soutien aux communes et a adopté le règlement d'attribution.

Pour bénéficier de ce fonds de concours, les communes doivent présenter des opérations d'aménagement de la nature suivante :

- Aménagements d'espaces publics ou paysagers,
- Restructuration urbaine,
- Rénovation et construction d'équipements publics.

Ou bien de procéder à l'acquisition de tout équipement / matériel, considéré comme immobilisation corporelle au sens de la notion comptable.

La Commune a choisi une opération répondant aux critères d'éligibilité pour laquelle elle sollicite l'attribution du fonds de soutien aux communes, il s'agit des travaux de menuiseries extérieures du local associatif sis rue Jean Laurès.

Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20231127-202374-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2023  
Date de réception préfecture : 28/11/2023

Le coût des travaux s'établit à la somme de 8 882.76€ HT.

Le fonds de soutien est sollicité à hauteur de 50 %, pour un montant de 4 441.38€ HT.

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'attribution du fonds de soutien aux communes pour les travaux de menuiseries extérieures du local associatif sis rue Jean Laurès.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie

dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux à compter de la publication.

Adressé réception en préfecture  
034-213403363-20231127-202374-DE  
Date de transmission 12/11/2023  
Date de réception préfecture 28/11/2023



Accusé de réception en préfecture  
034-213403363-20231127-202374-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2023  
Date de réception préfecture : 28/11/2023